

**COMpte RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er Juillet 2010**

**A 20 H 00**

N° 35/2010	Approbation du Conseil Municipal du 4 juin 2010
N° 36/2010	Protection et restauration du site naturel des Noires Feignes
N° 37/2010	Indemnités logements instituteurs – Exercice 2009

**Délibération n° 35/2010**

**Approbation du Conseil Municipal du 4 juin 2010**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 4 juin 2010

Monsieur Jean-Louis THOMAS remercie l'Assemblée pour sa nomination en tant que suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes à marchés séparés pour l'aménagement de la rue sous le bois à Pouxeux.

**Délibération n° 36/2010**

**Protection et restauration du site naturel des Noires Feignes**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la vallée des Noires Feignes a été recensée au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département des Vosges du fait de la présence d'un patrimoine naturel remarquable. Dans le cadre de sa politique en faveur des ENS, le Conseil Général des Vosges a initié une démarche de préservation de ce site naturel dont les objectifs principaux sont la maîtrise du foncier, la restauration du site dans les secteurs dégradés et sa gestion à long terme.

Le ruisseau des Noires Feignes a été notamment affecté par le creusement de deux étangs au sein du périmètre ENS.

Dans le cadre de la politique ENS 88 du Conseil Général des Vosges et de la politique de préservation des zones humides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Commune doit constituer un dossier de demande de subvention qui comprend :

- l'acquisition des parcelles privées
- l'élaboration d'un plan de gestion biologique
- les travaux d'effacement de l'étang.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le plan de financement joint en annexe, ainsi que la signature d'un bail emphytéotique avec l'association « Conservatoire des Sites Lorrains »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTE** la mise en place d'un vote à bulletin secret.

Chaque membre du Conseil Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins	19
nombre de votes nuls	2
nombre de voix pour	9
nombre de voix contre	8

Le Conseil Municipal, à la majorité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce dossier auprès du

Conseil Général des Vosges au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et éventuellement auprès du Conseil Régional de Lorraine pour un montant global de **124 700,00 €**, selon le plan de financement joint

**DECIDE** de contractualiser la protection du site des Noires Feignes (parcelles n° 345, 353, 696, 758 et 760, section 0D) par un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans entre la commune de Pouxeux et le Conservatoire des Sites Lorrains et **PRECISE** que les frais de notaire de l'ordre de 1 000 € sont à la charge de la commune et subventionnables au même titre que les autres dépenses

**CONFIE** au Conservatoire des Sites Lorrains la rédaction du plan de gestion du site et les travaux de réhabilitation selon devis joints.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération n° 37/2010**

**Indemnités logements instituteurs – Exercice 2009**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire n° 54/2010 de Monsieur le Préfet des Vosges concernant l'indemnité de logement des instituteurs, pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** le taux d'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009 à 2 223,20 € par an.